

# Communauté de Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon

## RAPPORT D'ACTIVITES 2003

### SOMMAIRE

De la transparence du fonctionnement des E.P.C.I.	p. 1
Le fonctionnement de la Communauté de Communes	p. 2
Les compétences de la Communauté de Communes	p. 3
Le personnel de la Communauté de Communes	p. 6
Les équipements des services de la Communauté de Communes	p. 8
Les représentations diverses	p. 10
Les finances de la Communauté de Communes	
Budget Principal	p. 12
Budget Développement Economique	p. 17
Budgets de Zones	p. 20
Les activités de la Communauté de Communes	
L'aménagement du territoire	p. 22

Le développement économique	p. 24
Le logement	p. 31
L'environnement	
Collecte et traitement des ordures ménagères	p. 35
Chantier d'Insertion	p. 36
Assainissement Non Collectif	p. 37
Contrat Eau Paysage Environnement	p. 38
Le tourisme	p. 41
Actions diverses	p. 42
Les espaces multimédia	
Le Point Information Jeunesse	
La communication	

## **De la transparence du fonctionnement des E.P.C.I.\* ...**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Président de tout E.P.C.I.\* doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif de celui-ci .

Le maire doit communiquer ce rapport au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.\* peuvent être entendus .

Le Président de l'E.P.C.I.\* peut être entendu par le Conseil Municipal de chaque commune, soit à sa demande, soit à celle du Conseil Municipal .

Enfin, les délégués de la commune rendent compte, au moins deux fois par an, au Conseil Municipal de l'activité de l'E.P.C.I.\* .

\* E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



# Rappel des compétences de la Communauté de Communes

Les compétences de la Communauté de Communes concernent les domaines suivants ⇨

## 1. Compétences en matière de développement économique

- Elaboration et mise en œuvre du développement économique communautaire.
- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.
- Accueil et aides auprès des entreprises ou des personnes qui ont un projet de création, d'extension, ou d'implantation d'activité.
- Réalisation de bâtiments et d'équipements nécessaires aux activités économiques et touristiques d'intérêt communautaire.
- Recherche d'activités économiques créatrices d'emploi.
- Promotion de l'espace économique.
- Amélioration de l'insertion sociale et professionnelle des personnes par la mise en place d'un Point Accueil Emploi et la présence de la Mission Locale, par la gestion et le suivi d'un Chantier d'Insertion.

## 2. Compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Mise en place d'un S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) – schéma de secteur.
- Création et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Consultation lors de l'élaboration, la modification et la révision du P.O.S. ou des P.L.U. des communes en vue d'une certaine harmonisation sur l'ensemble du territoire.
- Aménagement rural :
  - Participation à la mise en valeur des communes par des opérations concertées d'amélioration telles que Plan Lumière, rénovation du petit patrimoine bâti par le biais de l'intervention du Chantier d'Insertion.
  - Aménagement et protection d'espaces naturels ou patrimoniaux d'intérêt communautaire.
  - Participation à la réalisation d'opérations groupées d'aménagement foncier.

### **3. Compétences en matière de voirie**

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêts communautaire, c'est à dire des voiries et réseaux internes aux zones d'activités intercommunales.
- Création, aménagement et entretien des chemins de randonnées.
- Mise en place d'un réseau intercommunal de sentiers pédestres.

### **4. Compétences en matière de logement social – habitat – cadre de vie**

- Mise en place d'actions ou d'aides, dans le cadre d'opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement social des personnes défavorisées.
- Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat.
- Maîtrise d'ouvrage d'opérations d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H., P.I.G.,...)
- Gestion et suivi de la demande des ménages en logements locatifs sociaux.
- Coordination des programmes de logements sociaux des communes. Participation à la négociation des prêts locatifs aidés et proposition de leur répartition sur le territoire de la Communauté de Communes, lors des Tables Rondes de l'Habitat.
- Aménagement et gestion d'aire d'accueil et de passage destinées aux gens du voyage.

### **5. Compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement**

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Gestion et développement de la déchetterie et des plates-formes de regroupement de déchets verts.
- Mise en place d'une collecte sélective pour les encombrants, bâches plastiques,... sur les plates-formes de regroupement.
- Mise en œuvre d'actions de prévention ou de sensibilisation à la protection de l'environnement.
- Etude et réalisation de projets ayant un intérêt communautaire.
- Actions en faveur de l'Assainissement Non Collectif :
  - Réalisation du contrôle technique sur les volets suivants →
    - Contrôle de conception
    - Contrôle de réalisation
    - Contrôle de fonctionnement
    - Contrôle de l'entretien
  - Coordination des études engagées par les communes (étude de zonage d'assainissement, diagnostics complémentaires,...) et accompagnement des élus, par

la mise à disposition d'un technicien, dans le cadre du déroulement et du suivi de ces études.

- Suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

## **6. Compétences en matière de culture**

- Contribution au développement des activités culturelles par le soutien aux associations d'intérêt communautaire.
- Participation à la mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire visant à développer la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire.
- Participation à la mise en place de cybercommunes sur le Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, pour favoriser l'accès aux multimédias à l'ensemble de la population.

## **Le Personnel de la Communauté de Communes**

Mme DINDAULT assure la direction de la gestion administrative de la Communauté de Communes .

Elle est secondée par Mme MONTIER sur un poste d'adjoint administratif . Mme MONTIER assure le secrétariat, le suivi de la comptabilité, de la paie du personnel, et du chantier d'insertion . Elle centralise l'enregistrement en numéro unique des demandes de logement locatif sur toutes les Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

En cours d'année, un nouveau poste administratif a été créé, sur un grade d'adjoint administratif principal de la Fonction Publique Territoriale . Le profil du poste concerne la gestion financière et le suivi des marchés publics . Il est pourvu depuis octobre 2003 par Mme GUILLEMAIN qui possède déjà l'expérience sur un même type de poste occupé précédemment .

Mr COURTIGNE recruté dans le cadre du dispositif « Emploi Jeune » depuis décembre 1999, assure l'assistance technique des Communes au titre de la compétence « Assainissement Non Collectif », et contrôle la conception et la réalisation des dispositifs d'assainissement autonome des particuliers .

Le Chantier d'Insertion est encadré par Mr FERLAY qui a remplacé Mr BASLE depuis octobre 2002 . Ce chantier est composé d'une équipe d'une dizaine de personnes placées en contrats aidés (de type Contrat Emploi Solidarité, et Contrat Emploi Consolidé) . Mr FERLAY a pour mission :

- La direction des activités du chantier
- Le suivi technique du chantier
- L'encadrement et le suivi pédagogique de l'équipe travaillant sur le chantier

Il est secondé par Mr ROUILLE, recruté depuis juin 2002 dans le cadre du dispositif « Emploi Jeune » pour assurer :

- D'une part, l'accompagnement social des personnes travaillant au chantier d'insertion
- D'autre part, la mise en valeur du réseau de chemins de randonnées sur le Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon

Mme ROBERT, en poste depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2001, sous statut « Emploi Jeune », est chargée de la mise en œuvre et de l'animation des espaces multimédia de la Communauté de Communes .

Melle BERNARD a été recrutée en février 2002, également sous statut « Emploi Jeune », pour animer le Point Information Jeunesse situé à BAIN DE BRETAGNE, et gérer la communication de la Communauté de Communes .

Et enfin, Melle JACQ Stéphanie a été accueillie par la Communauté de Communes, pendant 5 mois, en tant que stagiaire dans le cadre de son D.E.S.S. « Nouvelles Technologies et Conception de Produits » . Ce fut l'occasion pour elle de travailler sur le projet initié par le Pays des Vallons de Vilaine, de créer un site Internet avec la réalisation d'un « portail Pays » permettant de regrouper, sur un même site, l'ensemble des informations relatives au Pays, aux 2 Communautés de Communes, et aux 25 Communes constituant le Pays . Melle JACQ a ainsi pu proposer l'architecture et la charte graphique du site propre à la Communauté de Communes .

## **Les équipements des services de la Communauté de Communes**

Les bureaux de la Communauté de Communes occupent le second étage du Centre Administratif de BAIN DE BRETAGNE sur une superficie totale de 112,13 m<sup>2</sup> . Pour cela, une convention de mise à disposition de locaux a été passée avec la Ville de BAIN DE BRETAGNE, selon une redevance annuelle de 7.832 € à laquelle s'ajoute une participation aux charges (eau, électricité, chauffage, maintenance de l'ascenseur) .

Pour les services de la Communauté de Communes, il a été décidé d'acquérir un serveur informatique permettant de mieux gérer les différents ordinateurs en réseau .

De plus, la Communauté de Communes s'est pourvue d'un logiciel spécifique et d'une licence nécessaire pour avancer sur le travail de cartographie des chemins de randonnées, mené par Mr ROUILLE .

En fin d'année, il a été procédé à l'acquisition de matériel informatique devant équiper l'espace multimédia de CREVIN dont l'ouverture est programmée début 2004 . Ce matériel comprend : 4 micros – 1 onduleur – 1 scanner – 1 imprimante .

Signalons par ailleurs, l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux services et aux élus de la Communauté de Communes . Il s'agit d'une Renault Clio, fonctionnant au GPL .

Pour le futur siège de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a approuvé le projet architectural et le plan d'aménagement intérieur . Le bâtiment est situé à l'entrée Nord de la Ville de BAIN DE BRETAGNE, dans un secteur mixant bâtiments d'activités et habitat . Une réflexion sera menée pour étudier la faisabilité de l'équiper avec une chaudière à bois . Un estimatif de ce programme a été établi par le maître d'œuvre : Mr LIOUVILLE, présentant un coût prévisionnel de travaux de 517.384,69 € H.T. . L'aide du Conseil Général

en faveur des bâtiments à vocation administrative ou technique à maîtrise d'ouvrage intercommunale s'élève à 15 % modulés avec un plafond de 100.000 € calculé sur le montant H.T. des devis .

Il est enfin à signaler qu'une renégociation des contrats d'assurances a été lancée . La Communauté de Communes a missionné AC CONSULTANTS pour le suivi de cette procédure . Ainsi, ont été retenus :

- GROUPAMA pour les dommages aux biens
- La SMACL pour les responsabilités et la protection juridique

Il restera à renégocier les assurances « Véhicules à Moteur » .

## Les représentations diverses

En cours d'année 2003, diverses modifications ont eu lieu quant à la représentation de la Communauté de Communes au sein de différentes instances . Citons ⇒

✓ Au Conseil d'Administration du Pays d'Accueil des Portes de Bretagne : Mr PRINCEN remplace Mr GORRE

✓ Au Point Accueil Emploi :

### Titulaires

Mr GENDROT

Mr PRINCEN

Mr LECLERC

### Suppléants

Mr GEFFRAULT

Mr PAITEL

Mr RINFRAY

✓ Au Conseil d'Administration du Club des Menhirs : Mr LANDEL . Ce qui permet à la Communauté de Communes de participer aux décisions de cette association subventionnée par notre collectivité .

✓ Au Syndicat Mixte du Pays des Vallons de Vilaine, avec pour principe de représentation :

20 délégués titulaires et autant de suppléants, en prenant comme base de calcul :

1 personne titulaire

par commune

1 personne suppléante

1 personne titulaire

pour chacune des 3 Communes ayant le

1 personne suppléante

plus grand nombre d'habitants . A savoir :

BAIN - CREVIN – MESSAC



## Les finances de la Communauté de Communes

### BUDGET PRINCIPAL

➤ <b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4.090.250,01 €</b>
dont	3.953.414,30 € en Fonctionnement
et	136.835,71 € en Investissement
➤ <b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3.369.578,99 €</b>
dont	4.428.146,32 € en Fonctionnement
et	53.049,31 € en Investissement

Compte tenu des excédents reportés :

	1.551.188,22 € en Fonctionnement
	37.075,63 € en Investissement

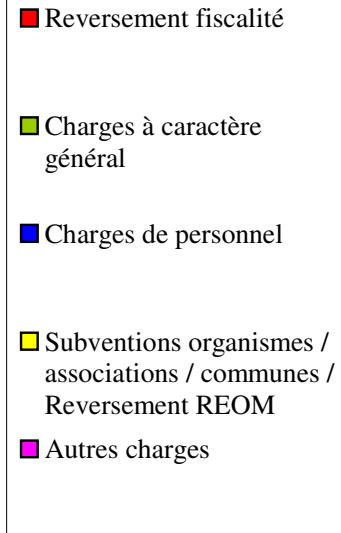
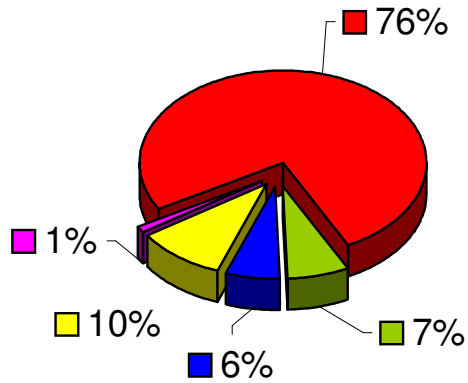
les résultats 2003 se sont traduits par :

un excédent de Fonctionnement de	2.025.920,24 €
un déficit d'Investissement de	46.710,77 €

**soit un résultat cumulé de + 1.979.209,47 €**

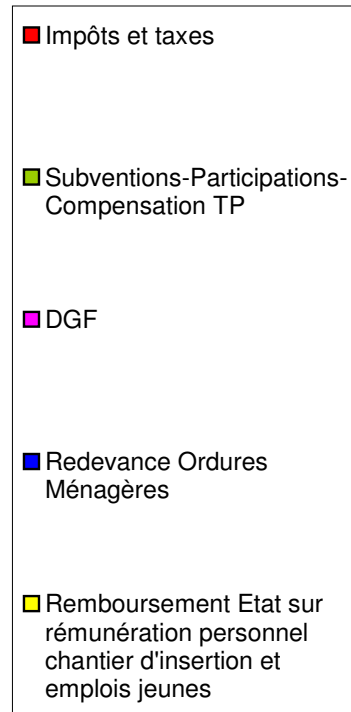
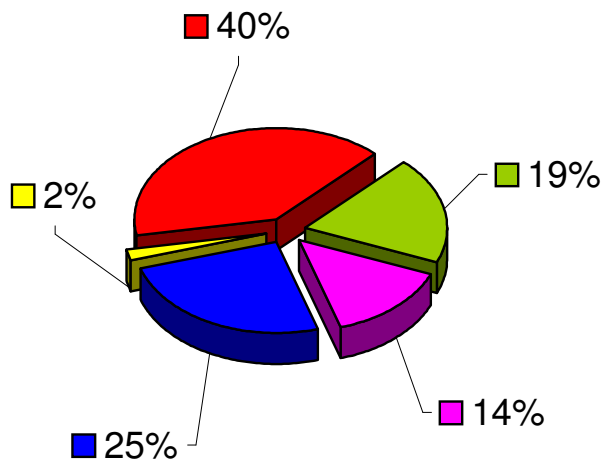
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion des services = 3,913,547,64 €



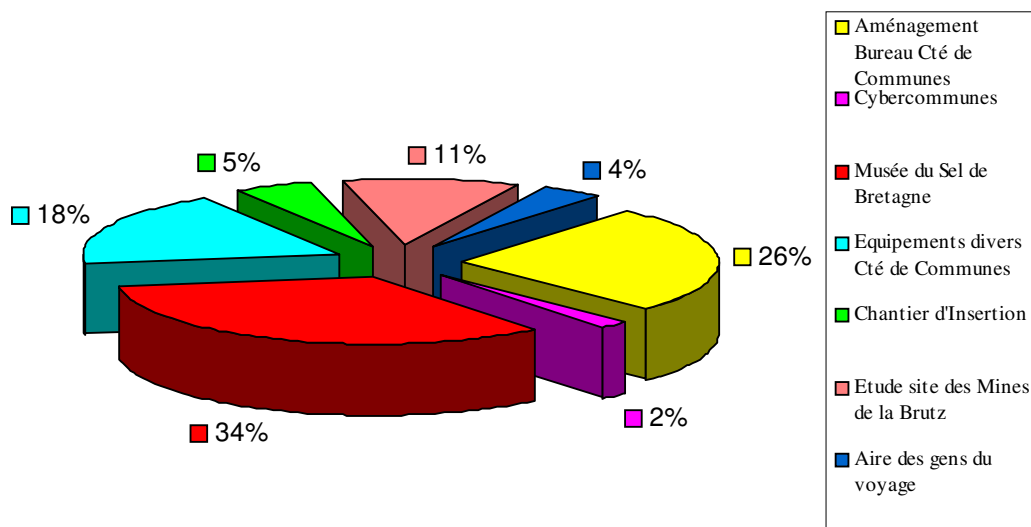
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de gestion des services = 4,428,144,61 €



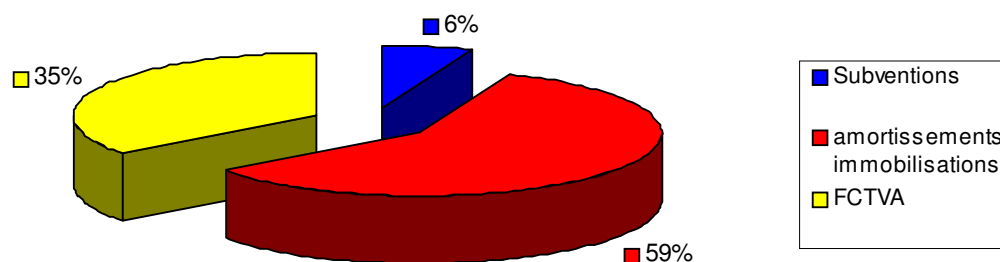
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles de l'exercice = 244.970,17 €



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles de l'exercice = 53.049,31 €



## **LA FISCALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Depuis 2002, la fiscalité de la Communauté de Communes est passée en Taxe Professionnelle Unique . La collectivité perçoit donc la totalité du produit de taxe professionnelle généré sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon . Elle n'intervient plus sur les impôts dits « ménage » .

Le taux de TPU a été maintenu à 9,18 % (même niveau de taux que pour 2002) . Ce qui a représenté pour 2003, compte tenu d'une base d'imposition prévisionnelle de 18.949.000 €, un produit fiscal attendu de 1.739.510 €, avec un montant total d'allocations compensatrices de l'Etat de 602.710 € .

Une partie de ce produit fiscal est reversé aux Communes, en 2 temps ⇨

### **❶ La dotation de compensation**

Cette dotation a représenté pour 2003, un montant total de 1.488.221,57 € .

### **❷ La dotation de solidarité**

Cette dotation a représenté pour 2003, un montant total de 328.443 € .

Ce montant correspond à ce qui a été reversé en produit de TP de Zone en 2001 (non compris les 10 % qui allaient aux Communes Sièges où étaient implantées les Z.A.I.) + le produit total 2001 des 10 % Communes Sièges réparti selon le principe auparavant utilisé pour calculer la péréquation de la TP de Zone .

## **AUDIT FINANCIER / COMMUNAUTE DE COMMUNES**

D'autre part, les délégués communautaires ont eu connaissance des résultats de l'audit financier qui avait été confié au Cabinet MGDIS CONSULTANTS . Celui-ci a effectué une analyse des finances de la Communauté de Communes . Compte tenu des différentes réformes en cours (taxe professionnelle, DGF), l'analyse prospective n'a pu être précise .

Toujours est-il qu'il a été observé :

- ✓ La nette évolution positive de la DGF du fait du passage en TPU en 2002, et d'autre part en 2003 de l'extension des compétences approuvée par arrêté préfectoral le 5 avril 2002 .
- ✓ Le très faible taux d'endettement de la Communauté de Communes

Il est retenu le principe d'examiner d'ici 2 à 3 ans, la situation financière de la collectivité qui se trouvera alors, en pleine vitesse de croisière quant à l'exercice de ses nouvelles compétences .

Une réflexion est engagée sur le transfert de la zone d'activités de PANCE vers la Communauté de Communes, à savoir définir les modalités du transfert de propriété et les conditions financières .

## **LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES**

Les subventions accordées en 2003 par la Communauté de Communes ont été les suivantes ⇒

### ↳ Ecoles de Musique

OPUS 17	24.332,00 € + aide complémentaire de 4.752 €
Club des Menhirs	13.000,00 €
Association Musicale	2.984,00 €
Pays des Vallons de Vilaine (pour la réalisation d'un CD en partenariat avec les 3 écoles de musique du Pays)	

### ↳ Emploi

Mission Locale	15.829,00 €
P.A.E.	54.399,00 €
Mode d'Emploi pour le Chantier d'Insertion « MOD'RECUP »	3.000,00 €

↳ Logement

A.D.I.L. 961,00 €

↳ Animation / Patrimoine

Villages et Patrimoines 13.802,00 €

Pour le chantier d'insertion des Mines de la Brutz

Comité Vallée du Semnon 9.050,00 €

Comice Agricole de Bain 5.335,72 €

Comice Agricole du Sel 5.335,72 €

C.C.J.A. Le Sel 2.667,86 €

Pour la fête des Jeunes Agriculteurs « Un dimanche à la campagne » qui a eu lieu à LA COUYERE

↳ Tourisme

Pays d'Accueil 20.718,00 €

## BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce budget concerne les opérations de construction de bâtiments pour les entreprises . En 2003, elles étaient au nombre de 3 .

↳ **bâtiment C.B.M.**

Les travaux avaient été réalisés en 1998 par la Communauté de Communes, agissant par délégation de maîtrise d'ouvrage, pour un montant de dépenses de 37.026,05 € .

Les subventions obtenues en 1999 ont été les suivantes ⇨

- Etat (D.D.R.)	4.587,19 €
- Département	4.669,36 €

La cession devait donc avoir lieu en 2000, pour un prix de vente de 27.769,50 € H.T. . En cessation de paiement depuis février 2001, l'entreprise ne s'est toujours pas acquittée de sa dette . Ainsi, la Communauté de Communes a souhaité continuer à inscrire dans son budget, le montant de cette cession tant que le jugement n'a pas été rendu pour l'entreprise .

### ↳ **bâtiment ÇADECAP**

La Communauté de Communes a assuré la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de 2.100 m<sup>2</sup>, implanté sur un terrain de 12.474 m<sup>2</sup> situé sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard, à BAIN DE BRETAGNE, pour accueillir l'entreprise ÇADECAP INDUSTRIE BRETAGNE .

Pour faciliter la venue de cette nouvelle entreprise créatrice de 10 emplois, il a été convenu de lui louer l'ensemble immobilier pendant 2 ans ( → d'avril 2002 à mars 2004), selon un loyer mensuel de 4.574 € H.T. . Pour cela, un bail précaire a été passé avec l'entreprise . Au terme de ces 2 ans, le bâtiment sera définitivement vendu à l'entreprise aux conditions suivantes ⇨

Terrain vendu au prix de 4,80 € H.T. le m<sup>2</sup> (soit 5,34 € H.T. – 10 % correspondant à une remise de 1 % pour chacun des 10 emplois créés)

- + prix de revient du bâtiment
- + frais inhérents à l'opération
- loyers préalablement versés
- subventions obtenues

### ↳ **bâtiment M.P.B.I.**

En 2001, la Communauté de Communes avait décidé d'intervenir dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage de stockage et de lavage, d'une superficie de 1.397 m<sup>2</sup>, en

complément de la rénovation partielle du bâtiment existant occupé par la Société M.P.B.I., situé sur la Zone d'Activités du Choisel, à POLIGNE .

Les travaux ont été effectués courant 2002, selon un montage d'opération se déroulant sous délégation de maîtrise d'ouvrage intercommunale . Pour ce faire, la Communauté de Communes a bénéficié de l'aide du Département à hauteur de 22.867,35 € et a perçu la subvention de la Région à hauteur de 32.883,25 € .

L'acte de cession en faveur de l'Entreprise a été effectué, tenant compte de l'ensemble des dépenses engagées par la Communauté de Communes auxquelles a été déduit le montant des subventions obtenues . Cette opération est donc considérée comme achevée .

#### **↳ Atelier relais en blanc**

En projet depuis 2 ans, la Communauté de Communes a engagé le programme de construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de 2.500 m<sup>2</sup> sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard, à BAIN DE BRETAGNE .

Le dossier de permis de construire a été accordé : il s'agit d'un bâtiment industrie de 2.541 m<sup>2</sup>, dont 2.100 m<sup>2</sup> en atelier . La construction sera de type industrielle avec charpente métallique, façades en bardage bacs acier, maçonnerie de parpaings en doublage, dalle béton . La recherche de la volumétrie a été traitée simplement : il s'agit d'un parallélépipède rectangle pour l'atelier et d'un trapèze pour les bureaux .

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 762.245 € H.T. .

Il est rappelé que ce bâtiment est destiné à accueillir une entreprise venant de l'extérieur du département, non connue au moment du montage du projet . De ce fait, la Communauté de Communes peut bénéficier d'une aide majorée du Conseil Général .

## BUDGET DE ZONES

Il est rappelé qu'à chaque zone d'activité gérée par la Communauté de Communes correspond un budget spécifique .

### ◇ Z.A.I. CREVIN

En 2003, des travaux de raccordement aux réseaux pour l'implantation des Stés B.H.R. et ARCOM ont été réalisés à hauteur de 5.750,31 € H.T. .

Des travaux d'extension du réseau d'éclairage public ont été effectués, pour un montant de dépenses de 15.505,00 € H.T. . Pour ces travaux, une subvention du Syndicat Départemental d'Electrification a été obtenue à hauteur de 7.442,00 € .

Des ventes de terrains ont effectivement eu lieu en faveur des entreprises suivantes :

ARCOM	12.752 m <sup>2</sup>
	pour un prix de vente de 46.672,32 € H.T.
AUTO ECOLE	163 m <sup>2</sup>
	pour un prix de vente de 3.615,18 € H.T.
SITEC	2.188 m <sup>2</sup>
	pour un prix de vente de 11.674,55 € H.T.

### ◇ Z.A.I. BAIN

Des travaux de raccordement aux réseaux pour permettre l'implantation des entreprises STEF TFE, ALDI et E.P.B. ont été réalisés pour un total de 9.395,65 € H.T. .

La tranche ferme du marché de travaux prévus pour l'extension de la voirie du Parc d'Activités de Château Gaillard a été engagée, (→ accès viabilisé à la plate forme logistique CARREFOUR), pour un coût de 104.128,97 € H.T. .

Les travaux de modification du passage de la ligne EDF Haute Tension, et l'enfouissement de la ligne Moyenne Tension ont représenté une dépense respective de 211.816,00 € et 107.240,18 € .

D'autre part, la Communauté de Communes s'est acquittée d'un montant de 37.915,19 €, pour acquérir auprès du Conseil Général, 1 parcelle située au Nord du Parc d'Activités de Château Gaillard et représentant une superficie de 3 Ha 04 a 95 ca – terrain qui avait été placé en réserve foncière depuis 10 ans .

Les ventes effectivement réalisées en 2003 concernent les entreprises suivantes ⇒

CLERMONT	complément de terrain de 136 m <sup>2</sup> pour un prix de vente de 829,60 € H.T.
----------	---

E.P.B.	4.965 m <sup>2</sup> pour un prix de vente de 29.546,13 € H.T.
--------	---

#### ◇ **Z.A.I. ERCE**

Des travaux d'éclairage public ont été réalisés d'une part pour remplacer un candélabre accidenté et d'autre part pour installer un tableau de commande (→ total dépenses = 1.370 € H.T.) . De plus, il a été procédé à des travaux d'aménagement paysager à hauteur de 624,75 € H.T. .

#### ◇ **Z.A.I. MESSAC**

Aucune intervention de la Communauté de Communes sur la zone du Clos de la Barre .

#### ◇ **Z.A.I. SAULNIERES**

Aucune intervention de la Communauté de Communes sur cette zone .

## LES ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### L'aménagement du territoire - Le développement local

↳ La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche, à l'échelle du Pays des Vallons de Vilaine, de mise en place d'une charte de développement commercial .

Cette charte propose pour les 5 années à venir, les principes généraux d'une évolution équilibrée et harmonieuse du tissu commercial . Il s'agit d'un document d'orientation élaboré dans une logique d'aménagement du territoire, émanant de la volonté des acteurs économiques et politiques locaux . Une structure de concertation, appelée « Comité des Présidents » a été créée . Elle a pour rôle d'examiner tous les dossiers d'urbanisme commercial concernant le Pays des Vallons de Vilaine .

Cette charte a été signée le 29 septembre 2003 par :

Jean-Claude HILLION	Président C.C.I. RENNES
Noël BINOIS	Président Chambre de Métiers
Philippe JOLIVET	Président du Conseil de Développement du Pays des Vallons de Vilaine
Joël SIELLER	Président du Pays des Vallons de Vilaine
Yvon MELLET	Président de la Cté de Cnes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon
Jean-Pierre LETOURNEL	Représentant le Président de la Cté de Cnes du Canton de Guichen

↳ Courant 2003, une O.D.E.S.C.A. a été mise en œuvre sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine . Il s'agit d'une Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat, qui se déroule en 2 phases ⇨

- Phase d'étude sur une période de 6 mois, comprenant
    - Une étude du territoire
    - Une étude de l'offre commerciale et artisanale
    - Une étude de la clientèle
  - Phase d'élaboration d'un schéma de développement
- 5 principales orientations ont été dégagées
- - Pour les Commerces
    - adapter le tissu commercial à la croissance et aux mutations de la population
    - favoriser l'attachement au territoire et la connaissance de l'offre
    - améliorer l'attractivité des filières alimentaires
  - Pour l'Artisanat
    - Renforcer l'offre artisanale et optimiser les potentialités du Pays
    - Pérenniser les filières artisanales du bâtiment, de la mécanique et de la production

Compte tenu de ces enjeux, la Communauté de Communes a été invitée à définir et hiérarchiser les actions qui seraient à privilégier et à mettre en œuvre dès 2004 .

# Le développement économique

## Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard

Dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans une démarche « Bretagne Qualiparc » .

Pour cela, le Cabinet A.B.E. (Atelier Bouvier Environnement) a été retenu sur 2 types de mission ⇨

- ✓ Etude diagnostic sur le secteur actuellement existant du Parc d'Activités et sur les zones d'extension et comprenant les éléments suivants :
  - Une analyse économique du Parc d'Activités
  - Une enquête auprès des entreprises implantées permettant d'évaluer les besoins et attentes des différents usagers du Parc d'Activités en matière d'aménagement ou d'organisation
  - Une analyse fonctionnelle prenant en compte la gestion du Parc d'Activités, son accessibilité, les circulations internes, le stationnement, les réseaux, la gestion environnementale, la sécurité, les services aux entreprises
  - Une analyse spatiale déterminant l'occupation de l'espace, l'analyse paysagère et architecturale, la signalétique

L'objectif d'une telle étude repose sur :

Un état des lieux du Parc d'Activités

L'amélioration du fonctionnement et de l'image du Parc d'Activités

Le maintien ou le développement des activités du site

- ✓ Suivi paysager des permis de construire

Cette mission a pour objet d'analyser et conseiller les projets de permis de construire sur le Parc d'Activités, au niveau paysager . C'est à dire de s'assurer de la parfaite intégration des constructions, compte tenu des nécessités de l'environnement .

Parallèlement à cette démarche, le Cabinet LERAY & SAUVAGER a été retenu pour préparer le dossier de lotissement « Château Gaillard III » . Ce dossier intègre une étude spécifique relative à la Loi BARNIER concernant les abords de la RN 137 et l'insertion paysagère . Un dossier de demande de modification du P.O.S. de BAIN DE BRETAGNE a ainsi été élaboré, dans le cadre de cette Loi, pour permettre de réduire la zone non constructible située le long de la RN 137, de 100 m à 75 m . Le dossier a été déposé le 3 novembre . Un Commissaire Enquêteur devra être nommé pour engager une enquête d'utilité publique . Par ailleurs, un dossier Loi sur l'Eau doit être également élaboré : la mission d'étude a été confiée au Cabinet GINGKO .

Des marchés de travaux ont été passés pour l'extension du Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard . Ceux-ci comprennent une tranche ferme pour la réalisation des travaux concernant l'accès à la plateforme logistique exploitée par STEF TFE . La tranche conditionnelle devrait avoir lieu courant 2004, pour permettre la desserte de la Zone Château Gaillard III où sont prévues les implantation d'enseignes commerciales .

Les 3 différents lots ont été attribués à ⇒

- . L'entreprise SCREG OUEST pour les travaux de terrassements généraux – voirie et réseaux
- . La Société BREMAUD EPUR pour un poste de refoulement
- . La Société AMEC SPIE pour l'extension du réseau d'éclairage public

D'autre part, des terrains ont été acquis sur PLECHATEL et BAIN DE BRETAGNE, en contiguïté du Parc d'Activités Intercommunal, ceci pour répondre aux prescriptions des architectes paysagers de l'Etat, à savoir préserver des terrains pour espaces verts et plantations, permettant de créer un « écran vert » entre la zone d'activités et le secteur d'habitat du village de la Ferronnais . Il s'agit de 3 parcelles appartenant à Mme BENASSIS Pierrette, épouse DAVID, représentant une surface totale de 27.610 m<sup>2</sup>, pour un montant de 18.247,72 € .

Il a été également acquis le chemin d'exploitation n° 231, représentant une superficie de 1.240 m<sup>2</sup> auprès de l'A.F.R. de BAIN DE BRETAGNE, à titre gratuit, ce terrain se situant dans le périmètre du Parc d'Activités .

Enfin, la Communauté de Communes a été amenée à délibérer sur la vente d'un certain nombre de terrains sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard . Il s'agit entre autre, des projets d'implantations suivants ⇨

- ◇ 12.000 m<sup>2</sup>                   Sté GAUTIER  
  délocalisation d'un bâtiment de stockage à céréales
  
- ◇ 8.364 m<sup>2</sup> et                Sté FROMATIS et Sté COPRAL  
10.000 m<sup>2</sup>                    délocalisation de 2 unités de retraitement de fromages
  
- ◇ 3.444 m<sup>2</sup>                   T.I.B. (en complément de 10.700 m<sup>2</sup> déjà acquis)  
  entreprise de tôlerie industrielle
  
- ◇ 5.000 m<sup>2</sup>                    DISTRICENTER  
  délocalisation d'un magasin de vêtements
  
- ◇ 11.025 m<sup>2</sup>                 MR BRICOLAGE  
  délocalisation du magasin à l'enseigne actuelle « CATENA »
  
- ◇ 5.400 m<sup>2</sup>                    RELAIS PNEUS  
  délocalisation d'un magasin d'équipements auto
  
- ◇ 10.780 m<sup>2</sup>                 MICHIGAN  
  création d'une surface de vente de matériaux de décoration  
  intérieure

## **Parcs d'Activités Intercommunaux de CREVIN**

La Communauté de Communes s'est prononcé en faveur de la modification des cahiers des charges des parcs d'activités de Bel Air et Ferchaud, de façon à ce qu'il soit possible de morceler des lots tout en respectant une superficie de terrains minimum de 5.000 m<sup>2</sup> . Ce pour répondre à la demande d'entreprises actuellement en place sur les 2 sites .

Les actes de location pourront être autorisés, après accord de la Communauté de Communes .

Pour être appliquée, cette modification devra être soumise à l'accord des co-lotis de chacun des parcs d'activités, et des services compétents .

Il a été approuvé les ventes de terrains suivantes ⇨

- ◇ Bande de 1.103 m<sup>2</sup>, (en plus des 9.446 m<sup>2</sup> pour lesquels la Communauté de Communes s'était déjà prononcé en 2002), en faveur de la Sté B.H.R. – Centrale à Béton
- ◇ 677 m<sup>2</sup> situés au Nord de la Zone de Bel Air , pour l'implantation d'une auto-école
- ◇ 1 Ha 09 a 86 ca en faveur de la SCI du Semnon, situé en continuité au terrain où est implantée la Sté ARCOM spécialisée en constructions métalliques et serrurerie . Le projet de Mr LE BUHAN (gérant de la SCI du Semnon) repose sur la construction de 2 ateliers relais sur ce terrain .

## **Zone d'Activités du Choisel à POLIGNE**

La Communauté de Communes a participé aux travaux de réserve incendie nécessités par l'extension de l'usine MPBI sur la zone du Choisel .

C'est la Commune de POLIGNE qui a assuré la maîtrise d'ouvrage et perçu directement la subvention du Conseil Général . Pour un montant de dépenses totales de 6.767,77 € T.T.C., la subvention obtenue du Département s'est élevée à 843,00 € . Si l'on tient compte du FCTVA attendu par la Commune à hauteur de 1.047,00 €, la participation de la Communauté de Communes a représenté le solde de l'opération, à savoir 4.877 € .

### **Zone d'Activités du Clos de la Barre à MESSAC**

Il a été décidé de passer une convention publique d'aménagement avec la SADIV, pour la viabilisation et la commercialisation de la Zone du Clos de la Barre . Cette convention concerne une première tranche d'aménagement sur une superficie d'environ 3,5 Ha . Sur ce secteur, l'entreprise MORICE AIR est intéressée par un lot, ainsi que l'entreprise d'insertion AMIS DEVELOPPEMENT et le garagiste Yannick RAIMBERT .

### **Zone Artisanale de SAULNIERES**

Pour la création d'une zone artisanale sur SAULNIERES, il a été également décidé de faire appel à la SADIV qui sera chargée de l'acquisition des terrains, de leur viabilisation et de leur commercialisation . Cette opération est envisagée dans le cadre de la politique du Conseil Général au titre des contrats de territoires prioritaires de développement .

### **Entretien des zones d'activités intercommunales**

Dans le cadre de la prise en charge globale du développement économique, la Communauté de Communes assure le fonctionnement et l'entretien des zones d'activités intercommunales . Les abonnements EDF ont ainsi été transférés des communes sièges vers la Communauté de

Communes . D'autre part, un contrat de maintenance pour l'éclairage public a été passé avec la SDEL, pour une durée de 3 ans . Ce contrat comprend :

- une campagne de nettoyage et maintenance préventive avec remplacement systématique de toutes les lampes en début de contrat
- une campagne de maintenance préventive aux 1ers et 2èmes anniversaires du contrat
- une maintenance corrective de l'ensemble des foyers lumineux, avec mise en sécurité après accident

Cette formule garantit un taux de panne inférieur à 5 %, et comprend la fourniture des lampes, ballasts, condensateurs, ... L'offre de la SDEL s'élève à 2.906,00 € H.T. par an pour l'ensemble des ZAI de BAIN, CREVIN, POLIGNE et ERCE EN LAMEE .

Dans cette même logique, la Communauté de Communes a passé des contrats d'entretien avec LA NATURE DOMINELAISE pour les espaces verts, et l'entreprise LETANG pour les accotements de voirie des ZAI .

### **Délocalisation de la SOPRAL**

Suite à un incendie qui a détruit en septembre 2002, l'unité de production de la Sté SOPRAL installée à PONT-REAN, à sa demande, la Communauté de Communes a décidé de se porter acquéreur d'un terrain nécessaire au projet de construction sur le site de PLECHATEL à proximité de l'usine « PETFOOD » d'aliments pour chiens .

Il s'agit d'un terrain de 4 Ha 77 a 29 ca qui sera cédé ensuite gratuitement à l'entreprise .

Ce transfert concerne 10 emplois, avec par la suite délocalisation du siège social qui touchera une quinzaine d'emplois administratifs .

## **Interventions en faveur de l'emploi**

L'intervention économique de la Communauté de Communes se traduit également de façon indirecte, par le soutien qu'elle apporte au fonctionnement du Point Accueil Emploi – service de proximité créé pour les demandeurs d'emploi .

La Communauté de Communes permet aussi, par sa contribution financière, de bénéficier de la mise à disposition d'un Conseiller Technique de la Mission Locale, employée sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, sur la base d'un équivalent mi-temps . Ce Conseiller a pour charge d'accueillir spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans .

Ces deux services travaillent dorénavant en partenariat avec le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, qui est ouvert depuis septembre 2002 .

## **Le logement**

### **INFORMATION - CONSEILS**

L'une des principales missions de la Communauté de Communes, dans ce domaine de compétence, repose sur l'information, le conseil auprès du particulier .

Ainsi, en partenariat avec le Conseil Général, la Communauté de Communes finance les prestations d'un architecte conseiller : Mr RENOUX, assurant des permanences au rythme de 4 vacations mensuelles (2 sur BAIN DE BRETAGNE, et 2 sur LE SEL DE BRETAGNE) . Celui-ci a pour rôle d'apporter des conseils :

- . aux élus pour l'instruction des Permis de Construire, les projets d'urbanisme, le patrimoine communal
- . aux particuliers pour leurs projets de construction et ceci le plus tôt possible dans leurs démarches
- . aux projets publics ou privés, soumis à l'avis du Service Départemental de l'Architecture, dans les sites ou secteurs protégés

De plus, à la demande de la Communauté de Communes, l'A.D.I.L. (Agence d'Information sur le Logement) assure une permanence bimensuelle d'information sur le logement, en Mairie de BAIN DE BRETAGNE . Au cours de l'année 2003, elle a accordé 304 consultations portant sur des questions juridiques qui traitaient en majorité des problèmes de rapports locatifs et d'accession à la propriété .

## **O.P.A.H.**

Courant 2003, la Communauté de Communes a missionné le PACT ARIM pour réaliser dans un premier temps une étude pré opérationnelle d'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

Cette étude présentant un diagnostic sur l'habitat, a permis de dégager des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur le nombre de logements à améliorer dans le cadre de la phase opérationnelle de l'O.P.A.H., à savoir la prévision de :

250 logements à améliorer

Soit 1/10<sup>ème</sup> du potentiel réhabilitable

Répartis pour 1/3 en locatif et 2/3 pour les propriétaires occupants

De façon à envisager la phase opérationnelle de l'O.P.A.H. qui ne pourra être financée par l'Etat qu'en 2004, il est demandé d'établir une convention tri partite : Communauté de Communes – Etat – A.N.A.H. qui permet de définir le champ d'application et les objectifs de l'opération, les actions d'accompagnement ainsi que le plan de financement .

Les objectifs retenus sont ceux qui apparaissent dans la conclusion de l'étude .

La Communauté de Communes devra se positionner sur les actions d'accompagnement pouvant être engagées .

## **LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

D'autre part, la Communauté de Communes détient comme rôle, la représentation des Communes à la négociation des dotations de financement P.L.A. (Prêt Locatif Aidé), tout en proposant une répartition équilibrée sur son territoire . Comme chaque année, son président participe à la Table Ronde de l'Habitat . Il a présenté et défendu la demande des Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

Il s'agit des demandes suivantes ⇨

➤ Programmation 2004

. BAIN DE BRETAGNE	15 logements en construction neuve Lotissement de la Guédélais II maîtrise d'ouvrage : ESPACIL HABITAT
. ERCE EN LAMEE	6 logements en construction neuve Lotissement des Charmilles – 2 <sup>ème</sup> tranche maîtrise d'ouvrage : ESPACIL HABITAT

Souhaitant par ailleurs dynamiser le développement du logement social locatif sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé d'attribuer une aide forfaitaire aux Communes qui s'engageraient dans de tels programmes . Cette subvention a été fixée à 2.500 € par nouveau logement créé .

De plus, il a été adopté le principe de prise en charge de la garantie d'emprunts, par substitution aux Communes, pour la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux . Cette décision s'applique pour toutes les opérations réalisées à partir de la prise de compétence de la Communauté de Communes, à savoir avril 2002 .

Enfin, dans le cadre de la compétence « logement », la Communauté de Communes est reconnue comme lieu unique d'enregistrement pour les demandes de logement locatif social . Par cet enregistrement répercuté au niveau du département, la personne à la recherche d'un logement, dispose de l'assurance d'une part que sa demande est effectivement prise en compte, et d'autre part, en cas d'attente anormalement longue, elle bénéficie d'un examen prioritaire . Ainsi, les Communes transmettent régulièrement à la Communauté de Communes, les dossiers de demandes de logement locatif social . Et la Communauté de Communes, par le biais du réseau Internet, enregistre l'ensemble des demandes concernant son territoire .

Il est rappelé qu'elle centralise déjà l'information sur les demandes de location des ménages, pour le fichier départemental d'observation des logements locatifs sociaux .

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

La Communauté de Communes a été amenée à se prononcer sur le schéma départemental définissant les projets d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage .

Sur ce document, il est prévu pour l'aire d'accueil de BAIN DE BRETAGNE, l'aménagement de 12 emplacements représentant 24 places de caravanes .

Compte tenu de la localisation du site retenue sur BAIN DE BRETAGNE, la Commune a engagé une procédure d'urgence de révision de son P.L.U. pour rendre constructible la parcelle destinée à recevoir l'équipement .

Un groupe de travail composé de représentants de la Commune et de la Communauté de Communes, et d'experts techniques, s'est mis en place pour avancer sur le projet et définir le plan d'aménagement en concertation avec le maître d'œuvre : Mr BOUVIER, ainsi que le programme de travaux à réaliser .

Pour ce projet, la Communauté de Communes doit se rendre propriétaire d'un terrain situé au lieu-dit « Le Châtaignier », auprès de la Commune de BAIN DE BRETAGNE . Celui-ci représente une superficie de 1 Ha 30 a 80 ca .

Le programme de travaux représente un total estimé à 591.700 € H.T. (raccordement aux réseaux compris) . Des financements sont assurés par l'Etat, la D.D.R., le Conseil Général, laissant un coût net à la Communauté de Communes de 232.916 € .

## **L'environnement**

### **➤ Collecte et traitement des ordures ménagères**

Au titre de sa compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages », la Communauté de Communes a confié, par délégation, la gestion de ce service et de sa déchetterie au SMICTOM du NAR .

Dans ce cadre, une convention a été passée définissant les conditions dans lesquelles ce service est assuré . La redevance d'enlèvement des ordures ménagères directement perçue par la Communauté de Communes, est reversée au SMICTOM selon un échéancier particulier :

60 % du produit reversés	45 jours après la date d'émission des redevances
20 % du produit reversés	30 jours après la 1 <sup>ère</sup> échéance
et le solde	30 jours après la 2 <sup>ème</sup> échéance

De plus, pour assurer la gestion de la déchetterie, le SMICTOM est rémunéré sur la base d'une participation de la Communauté de Communes qui a représenté un montant de 205.863 € pour l'année 2003 (à titre de comparaison, les dépenses engagées en 2002 par la Communauté de Communes pour le fonctionnement de la déchetterie, représentaient 288.022,13 €) .

Un procès verbal de mise à disposition de la déchetterie et des plates formes de regroupement des déchets verts a été signé entre la Communauté de Communes et le SMICTOM . Les frais courants d'entretien et les travaux indispensables au bon fonctionnement de ces équipements restent à la charge de la Communauté de Communes .

Enfin, après une modification des statuts du SMICTOM qui a eu lieu en fin d'année 2002, concernant notamment la nouvelle représentation des Communes à travers leur Communauté de Communes, et visant à réduire le nombre de délégués afin d'améliorer le fonctionnement de l'assemblée délibérante du SMICTOM,

la Communauté de Communes a procédé à la désignation de 20 délégués titulaires (et autant de suppléants) appelés à siéger au Comité du Syndicat, à raison de 1 représentant par commune et 3 supplémentaires représentant l'ensemble du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

### ➤ **Chantier d'insertion**

La principale vocation du chantier d'insertion concerne la création et l'entretien des chemins de randonnées . Mais son objectif vise aussi la mise en situation de travail de personnes éloignées de l'emploi .

En 2003, l'équipe du chantier était composée de 8 personnes embauchées via des contrats d'insertion : 4 sous contrat emploi solidarité (C.E.S.) et 4 sous contrat emploi consolidé (C.E.C.) . La moitié d'entre eux était bénéficiaire du dispositif RMI .

La moyenne d'âge sur le chantier était de 47 ans . La moitié des agents se situant dans la tranche des 41 - 50 ans .

Tout au long de l'année, le chantier est intervenu sur 16 Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon . Son action concernant également le petit patrimoine bâti (tel que pont, four à pain, croix, fontaine, ...), il a été approuvé le principe de faire intervenir ponctuellement des artisans sur des travaux du type couverture, ferronnerie, ... que le chantier d'insertion ne peut réaliser par manque de savoir faire . Dans ce cadre, la Communauté de Communes pourra prétendre à l'aide du Conseil Général, au titre de l'action « Mise en valeur du petit patrimoine civil » .

Ainsi, il a été décidé de faire appel à Mr ROUAULT Didier – Maître Artisan en couverture zinguerie pour intervenir sur le four à pain du PETIT FOUGERAY, sur lequel le chantier d’insertion a travaillé pour la remise en état de la partie maçonnerie .

Par ailleurs, diverses formations ont été dispensées, dans les domaines suivants ⇨

- Formation de préparation au passage du permis de conduire EB pour Mr FERLAY
- Formation continue au code de la route pour 2 agents
- Maîtrise de la conduite et de l’entretien courant du matériel
- Autonomie et mobilité professionnelle

D’autre part, le Chantier d’Insertion a collaboré à divers projets :

- Programme de plantations de haies bocagères en partenariat avec les jeunes de la Maison Familiale Rurale de CHANTELOUP
- Participation au Comice Agricole du Canton du SEL DE BRETAGNE, avec démonstration de broyage de bois avec l’un des outils utilisés régulièrement par l’équipe du Chantier : la déchiqueteuse
- Journée de visite à RENNES, avec le chantier d’insertion « MOD’RECUP » :
  - De l’espace Santé de la CRAM
  - Des Parcs du Thabor et d’Oberthur

## ➤ **Assainissement Non Collectif**

Mr COURTIGNE occupe le poste d’agent de suivi et d’assistance technique de l’Assainissement Non Collectif, il a pour missions essentielles ⇨

- ✓ L’information des particuliers sur les dispositions réglementaires, techniques et financières relatives à la mise en œuvre de l’A.N.C., soit dans le cadre de projets neufs, soit dans le cadre de réhabilitation
- ✓ L’assistance au contrôle technique de l’A.N.C. au niveau des phases de conception et de réalisation des dispositifs

- ✓ L'assistance auprès des élus pour apporter des éléments d'information et de réflexion préalables à la mise en œuvre de l'exercice du contrôle technique des dispositifs
- ✓ L'appui technique auprès des Communes et l'accompagnement dans le cadre de l'élaboration et le suivi des études de zonage d'assainissement, et des études diagnostiques
- ✓ L'aide auprès des élus à concevoir et saisir l'enjeu de ces études au niveau de leur politique environnementale

Son bilan d'activités pour l'année 2003, se traduit par les éléments suivants ⇒

↳ Suivi de 2 études de zonage d'assainissement sur les Communes de LA COUYERE et SAULNIERES

↳ Suivi ou préparation de 9 études diagnostiques pour l'assainissement autonome sur les Communes de MESSAC, PANCE, POLIGNE, CHANTELOUP, LALLEU, LE PETIT FOUGERAY, SAULNIERES, LE SEL DE BRETAGNE et TRESBOEUF

↳ 127 contrôles de conception des dispositifs d'après les études de filière

↳ 79 habitations visitées

75 contrôles de réalisation des travaux (dont 72 installations conformes)

4 contrôles de bon fonctionnement (suite à des demandes ponctuelles)

## ➤ **Contrat Eau Paysage Environnement**

Le 13 octobre 2000, la Communauté de Communes a signé avec le Département d'Ille et Vilaine, un Contrat Eau Paysage Environnement (C.E.P.E.).

Courant d'année 2003, il a été décidé de passer un avenant à cette convention, de façon à prévoir le prolongement d'une année pour achever dans les temps la 1<sup>ère</sup> phase correspondant au diagnostic environnemental, à l'élaboration de propositions d'actions et l'établissement de

leur pré programmation technique chiffrée . Ce qui a porté l'échéance du contrat 1<sup>ère</sup> phase au 12 octobre 2003 .

Ainsi, suite à la présentation des résultats de l'étude diagnostique menée par SCE, la planification des opérations C.E.P.E. à mettre en œuvre sur les 3 années à venir, a été retenue . Avec, dans un 1<sup>er</sup> temps, de janvier 2003 à décembre 2005, la programmation suivante ⇨

- ❑ Développement des schémas d'aménagement et de gestion du bocage
- ❑ Acquisition de matériels d'entretien des haies et mise en place d'une charte d'entretien et de qualité des haies bocagères
- ❑ Diagnostic territorial de la gestion de l'azote et du phosphore, et appui technique à la mise en place des cahiers de fertilisation et des plans prévisionnels de fertilisation
- ❑ Information et sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers et les collectivités
- ❑ Développement de la collecte des bâches plastiques agricoles
- ❑ Valorisation des énergies renouvelables et sensibilisation aux économies d'énergie
- ❑ Application de la réglementation sur l'affichage à l'entrée et dans les communes
- ❑ Promotion du compostage individuel et collectif (action de communication)
- ❑ Développement d'un sentier d'interprétation
- ❑ Etudes sur l'insertion paysagère des zones d'activités

Diverses opérations ont pu donc être lancées dès 2003 .

Un avenant à la convention liant la Communauté de Communes à la Chambre d'Agriculture a été passé . Il concerne les opérations suivantes du C.E.P.E. :

- Réalisation du diagnostic territorial de gestion de l'azote et du phosphore
- Réalisation de schémas d'aménagement bocager et paysager sur les Communes de MESSAC et LA NOE BLANCHE

Cet avenant précise le contenu détaillé, les modalités de mise en œuvre et le budget de ces opérations .

Enfin, un groupe de travail a avancé sur le projet de sentier d'interprétation à mettre en œuvre sur le site du Tertre Gris . Pour finaliser ce projet, le bureau d'études NATURA COM a été retenu . Il aura pour mission d'assurer la conception des médias d'interprétation . Ce travail sera réalisé courant 2004, en étroite concertation avec le groupe de travail créé expressément pour ce projet .

## **Le Tourisme**

L'activité « tourisme » de la Communauté de Communes a tourné autour de 3 projets pour l'année 2003 . Il s'agit de ⇨

- Musée « Eugène AULNETTE » du SEL DE BRETAGNE
- Planétarium de LA COUYERE
- Site des Mines de la Brutz de TEILLAY

Tout d'abord, il a été décidé d'acquérir une ancienne maison d'habitation sur la Commune du SEL DE BRETAGNE, pour aménager le musée « Eugène AULNETTE » . Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique du Conseil Général, au titre des contrats de territoires prioritaires de développement . C'est Mr LELU Jean-Claude qui a été retenu, après consultation, comme maître d'œuvre, pour l'aménagement de cet équipement .

Pour le projet d'extension de l'observatoire astronomique de LA COUYERE, consistant en la construction d'un planétarium, la Communauté de Communes a choisi de retenir Mr PELLERIN – Architecte D.P.L.G. installé à JANZE, comme maître d'œuvre . D'autre part, pour ce projet, il a été approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain représentant 300 m<sup>2</sup> - assiette foncière nécessaire à la construction du planétarium se situant en continuité de l'observatoire .

Par ailleurs, pour avancer sur le développement touristique du site minier de Teillay, la Communauté de Communes a choisi de faire appel au cabinet d'études « Tourisme à Thèmes » pour mener une étude de faisabilité économique, culturelle et touristique visant la poursuite de la réhabilitation du site .

La Communauté de Communes étant propriétaire des terrains des Mines de la Brutz (au total 7 Ha 45 a 49 ca) et de l'ancien bâtiment à minerai, il a été décidé de passer une convention de mise à disposition de cet ensemble immobilier, avec l'association « Mines de la Brutz – Centre historique de la mine et du fer » qui a pour objet de développer le projet culturel et touristique du site .

## **Actions diverses**

### **➤ Les espaces multimédia**

L'ouverture des premiers espaces multimédia a été effective en septembre 2002 . Ils sont répartis dans les Communes suivantes : BAIN DE BRETAGNE, LE SEL DE BRETAGNE, MESSAC, et PLECHATEL .

Chacun de ces sites est équipé de matériel informatique acquis par la Communauté de Communes qui a pu bénéficier des aides de La Région Bretagne, au titre du dispositif « Cybercommunes » .

Mme Angélique ROBERT anime l'ensemble de ces espaces, secondée par des bénévoles qui assurent des permanences d'accueil . Des ateliers thématiques sont organisés, des sessions d'initiation informatique pour le personnel des Mairies, ainsi que des ouvertures aux jeunes pour des jeux en réseaux .

Un journal « l'@robase », bimensuel, présente les activités et la vie des espaces multimédia . Des portes ouvertes ont eu lieu, notamment pour fêter l'inauguration de ces lieux conviviaux .

Pour la fréquentation des espaces et l'utilisation des consommables une régie de recettes a été mise en place . Cette fréquentation se base sur le principe d'adhésion annuelle de la part des usagers .

Un cinquième espace multimédia ouvrira ses portes en début d'année 2004 : il s'agit de CREVIN .

Enfin, il a été créé un Comité Consultatif pour assurer le suivi des espaces multimédia de la Communauté de Communes . Son rôle consiste à :

- faire remonter les témoignages des difficultés de fonctionnement rencontrées sur les espaces multimédia, et tenter de les résoudre
- étudier les statistiques et réfléchir aux meilleures orientations à prendre pour le bon fonctionnement des espaces multimédias
- organiser la communication, et les actions phares

Ce Comité est composé de :

- . 1 délégué communautaire qui préside le Comité : Mr VIGOUR
- . 1 élu nommé par chaque Conseil Municipal des Communes accueillant des espaces multimédia
- . 2 personnes titulaires bénévoles et 2 suppléants nommés pour chacune des équipes de bénévoles
- . l'animatrice multimédia

Parallèlement au fonctionnement des espaces multimédia, depuis 2002, la Communauté de Communes a décidé d'attribuer une dotation forfaitaire unique de 400 € par Commune, pour que les Mairies puissent réaliser les équipements nécessaires à leur connexion sur le réseau Internet . En 2003, 6 Communes ont bénéficié de cette aide (→ même nombre de communes subventionnées en 2002) .

### ➤ **Le Point Information Jeunesse**

En septembre 2002, a eu lieu l'ouverture du Point Information Jeunesse à BAIN DE BRETAGNE . Ce P.I.J. a pour objectif premier de favoriser l'accès à l'information du plus grand nombre de jeunes . C'est la Commune de BAIN qui met à disposition de la Communauté de Communes, un local spécifique installé à côté de la Maison des Jeunes Communale et de la Cybercommune . Ce local ayant été endommagé par un incendie en août 2003, le P.I.J. a été transféré, en attendant la remise en état, dans de nouveaux bureaux situés au sein du Centre Administratif de BAIN DE BRETAGNE où sont déjà implantés les services

de la Communauté de Communes, du Point Accueil Emploi et de Mission Locale . Cette nouvelle localisation a ainsi permis de créer des liens plus étroits entre ces différents partenaires .

Melle Marie-Gaëlle BERNARD, assure l'animation du P.I.J., sur la base d'un mi-temps . Le mi-temps complémentaire est consacré au volet « communication » de la Communauté de Communes .

### ➤ **La communication**

La publication du magazine « 17 Com'Une » est l'une des premières étapes dans la mise en place de la stratégie de communication de la Communauté de Communes . Melle BERNARD en assure la conception et la rédaction de la plupart des articles . Elle travaille avec l'agence PONCTUATION pour la mise en page .

Grâce à l'aide d'une stagiaire spécialisée dans le domaine, la Communauté de Communes a pu avancer sur le projet de site Internet . Celui-ci s'oriente vers un projet élargi, par la réalisation d'un portail permettant la création commune de notre site avec celui de la Communauté de Communes du Canton de GUICHEN et celui du Pays des Vallons de Vilaine.

D'autres actions de communication ont été menées telles que :

✓ Renforcement de la charte graphique : le logo « Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon » apparaît systématiquement sur l'ensemble des publications . Les codes couleurs sont rigoureusement respectés et la signalétique des véhicules de services a suivi cette mesure . Ce qui permet au grand public de plus facilement identifier la Communauté de Communes .

✓ Création de supports divers : livrets d'informations grand public, plaquettes de présentation des différentes services (Communauté de Communes, P.I.J., Espaces Multimédias, ...),

autocollants, cartes de visite, cartes de correspondance, cartes de vœux, enveloppes personnalisées, ... . Une opération porte clés et clips promotionnels a permis de renforcer l'identité visuelle de la Communauté de Communes, en diffusant des outils de communication originaux, offrant ainsi une image dynamique .

✓ Constitution d'une photothèque, grâce à l'utilisation d'un appareil photo numérique qui permet de créer un fonds important en archives .

✓ Développement des actions de relations publiques telles que :

- organisation de la conférence de presse annonçant l'implantation de la base logistique CARREFOUR
- organisation de l'inauguration de l'entreprise ÇADECAP
- participation à différents forums organisés dans les Communes
- ...

Pour marquer la présence de la Communauté de Communes à ces différents événements, des outils appropriés ont été acquis . A savoir : un monolé et une banque d'accueil aux couleurs de la Communauté de Communes .

✓ Resserrement des liens avec la presse locale de façon à communiquer plus systématiquement sur les actions de la Communauté de Communes

